

épôt

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CHAMPI 66 sur la commune principale de l'AIOT 6 Avenue Jacques de Vaucanson 66600 Rivesaltes.

La référence de votre dossier est A-3-2H9SJG3R2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/03/2023 à 14h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **88980764000012**

Adresse en France

940 AV DE LONDRES

ZONE SAINT CHARLES

66000 PERPIGNAN

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CHAMPI 66**

Description des activités :

La société VIALADE prévoit une production de champignons frais (champignons de Paris) de 2600 tonnes par an. Le site s'organise autour du bâtiment de la champignonnière d'une surface de 9290 m² comprenant, sur 1 seul niveau: - Les salles de cultures des champignons - Les locaux techniques (conditionnement, stockage des emballages, local de charge, local électrique, local froid...), les bureaux de production et l'atelier maintenance. - les locaux sociaux (vestiaires, réfectoire, salle de réunion), Au niveau R+1 (520 m²): les locaux administratifs (accueil, bureaux, salles de réunion). Outre le bâtiment de la champignonnière, les extérieurs comprend: - les voies de circulation (enrobées) - un parking VL (personnel, visiteurs): 64 places - une zone technique "froid" - 3 bâches incendies (3x280m3) - un bassin de rétention et de régulation des eaux pluviales (1500 m3) - des bassins de décantation pour le prétraitement des eaux industrielles (3 bassins de 260 m3) - des espaces verts entourant le site (pelouse sèche avec plantation d'arbres et arbustes, 26 000 m²) La toiture du bâtiment est équipée de panneaux photovoltaïques. Le terrain est entièrement clos par un grillage. Il comportera 3 accès fermés par des portails coulissants.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **6 Avenue Jacques de Vaucanson 66600 Rivesaltes**

X : 690100

Y : 6188750

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4735	4735-1-b	Ammoniac	Quantité susceptible d'être présente 0.25 t	DC	
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	6.4 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **13000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux usées industrielles estimées à 6500 m³/an, seront prétraitées par décantation des bassins de décantation fonctionnant en alternance et alimentés par refoulement à 10 m³/h (1 pompe + 1 secours). Avant décantation dans les bassins, les eaux usées seront dégrillées. Le rejet dans le réseau eaux usées se fera par pompage à 5 m³/h (1 pompe + 1 secours).

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets sont: - champignons compost => valorisation en compost - carton => recyclage - DIB => incinération - palette => recyclage bois

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **3 citernes de 290 m³**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un réseau RIA et de détection incendie est en place.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
A-1-LN7Z9D933	08/12/2021	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

20221104 VIALADE_DET Ind W PLAN SITUATION ICPE LIGHT.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

20221209 VIALADE_DET Ind W PLAN D'ENSEMBLE ICPE LIGHT.pdf

